

été pourvu par les mandats spéciaux que le gouverneur en conseil a émis le 8 février 1963 (C.P. 1963-227) et le 4 mars 1963 (C.P. 1963-361), mais non les dépenses autorisées par des lois des subsides à l'égard de ladite année financière; et d'approuver l'affectation de certains montants dans les comptes de ladite année financière.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre pourrait-il nous donner un aperçu des travaux pour demain et, si possible, pour un certain nombre de jours de la semaine prochaine?

L'hon. M. Pickersgill: Je serai heureux de le faire, monsieur. Demain, après l'étude en comité—et je crois qu'on est généralement d'accord pour considérer cette étape comme une formalité précédant la loi des subsides—et la première lecture du bill, nous étudierons

les crédits du ministère des Transports et, je l'espère, nous en disposerons au cours de la journée. Lundi, nous nous proposons de commencer par la loi des subsides, qui sera lue pour la première fois demain, et d'en poursuivre l'étude jusqu'à ce qu'elle soit adoptée, pour ensuite reprendre le débat sur le Conseil économique.

Il va sans dire que nous serions très heureux si ces deux mesures pouvaient être adoptées lundi. De toute façon, je crois que le gouvernement voudra qu'on s'attaque mardi aux résolutions budgétaires, à commencer par celle qui porte sur le tarif douanier. Quant au reste de la semaine, je ne saurais prédire assez exactement ce qui va se passer pour qu'il vaille la peine d'en faire part à la Chambre.

(A dix heures et neuf minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)